

LETTRE D'ADHESION AU GLOBAL COMPACT

ECONOCOM

SEPTEMBRE 2019

econocom

Véronique Di Benedetto
Vice-Présidente France
Econocom
11 square Léon Blum
92800 Puteaux

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

A Puteaux, le 19 Septembre 2019

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu' Econocom soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Econocom fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

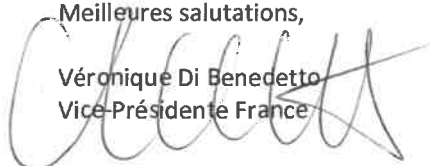
Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

La publication annuelle de la COP constitue une condition essentielle au respect des principes édictés par le Pacte Mondial. Néanmoins, nous avons, cette année, essuyé un retard dans la publication de notre COP. En effet, dû à un changement de gouvernance survenu au cours de l'année, nous nous sommes vus dans l'impossibilité de communiquer notre COP dans les délais qui nous étaient donnés. Nous avons manqué les courriers de relance et avons omis de solliciter un délai supplémentaire nous permettant de la publier dans les temps impartis. C'est pourquoi nous nous engageons, par la présente, à ne plus subir de retard dans la publication de nos résultats et de nos progrès.

Meilleures salutations,

Véronique Di Benedetto
Vice-Présidente France



econocom